

Règlement Challenge Régional Nouvelle Aquitaine UFOLEP de moto Trial saison 2022

Article 1

Les clubs Trial de la région Nouvelle Aquitaine et régions voisines mettent en compétition avec le concours de la CTRS « Commission Technique Régionale Sportive » UFOLEP Nouvelle Aquitaine de Moto Trial, un challenge ayant pour but de motiver la participation des pilotes à toutes les compétitions de trial UFOLEP par l'établissement d'un classement annuel des pilotes.

Article 2

Le classement du Challenge UFOLEP est établi sur toutes les épreuves inscrites au calendrier, qui ont eu lieu, au cours du Challenge de l'année de validité de la licence UFOLEP suivant les dispositions particulières des articles 3, 4, 5, 8, 9 et 10 du présent règlement.

Pour la saison 2022 le challenge se disputera sur les épreuves de :

08/05/2022	Saint Jean de Marcel (81)	Club Albigeois Trial
22/05/2022	Bardos (64) report le 03/07/22 si nécessaire	Trial Club Basque
12/06/2022	Arudy (64)	Trial Club Arudy
Amical (juin/juillet) ?	Esclottes (47)	Trial Club Esclottes
04/09/2022	Montesquieu (47)	Union Motocycliste de l'Agenais et de l'Albret
18/09/2022	Castelnau-Barbarens (32)	Trial Rando Club Castelnau-Barbarens
Octobre 2022	Ascain (64) "sous réserve"	Trial Club Basque
23/10/2022	Lourdes (65)	Trial Club Lourdais
Pas d'UFOLEP	Frontenac (33)	Cagouilles Rageuses

Article 3

Le Challenge Régional UFOLEP Nouvelle Aquitaine est divisé en 9 catégories :

Catégories pilotes dans ligue Aquitaine UFOLEP en 2022	
Catégorie	Marquage plaque pilote
S 1	Bleu

S 2 +		Vert / Bleu
S 2		Vert
S 3 +		Jaune / Vert
S 3		Jaune
S 4 +		Gris / Jaune
S 4	Pilotes ayant moins de 45 ans lors de la première épreuve de la saison.	Gris ou Blanc ou Noir
Vétéran (Tracé S4)	Pilotes ayant plus 45 ans lors de la première épreuve de la saison.	Gris ou Blanc ou Noir
Féminine (Tracé S4)		Gris ou Blanc ou Noir

Un concurrent d'une quelconque catégorie n'a pas le droit d'emprunter une porte (fléchage de couleur) d'une autre catégorie, Une porte c'est **2 flèches identiques** face à face.

Il est demandé aux traceurs de zones d'utiliser UNIQUEMENT DES PORTES pour délimiter le passage des concurrents des différentes catégories. Les flèches « indicatrices de direction » sont donc à proscrire.

Excepté pour la catégorie S1 pour laquelle les trois tours sont comptabilisés, seul 2 tours sont obligatoires pour être classé lors d'une compétition. Le 3^{ème} tour est facultatif, seul le 1^{er} tour compte systématiquement s'y ajoute le meilleur du 2^{ème} ou 3^{ème} tour pour le classement de l'épreuve.

Libre à l'organisateur de modifier le nombre de tours. Mais il devra le plus tôt possible en avertir la CTR ainsi que les Clubs du Challenge et l'indiquer explicitement aux concurrents avant le départ de l'épreuve.

L'organisateur devra aussi DÉFINIR ET AVERTIR la CTR, les Clubs du Challenge et les Concurrents avant le départ de l'épreuve du nombre de tours facultatifs pour les catégories autres que s1.

Point de vigilance 2022 : Pour pouvoir débiter un 3^{ème} tour un pilote devra remettre à la table de contrôle son carton du 2^{ème} tour validant le passage dans chaque zone (carton pointé).

Article 4

Le Challenge est ouvert :

- ✓ Aux pilotes des Clubs Nouvelle Aquitaine titulaires d'une licence UFOLEP R6 Trial (en cours de validité).
- ✓ Aux pilotes des Clubs, hors Nouvelle Aquitaine, organisateurs d'une épreuve inscrite au calendrier du Challenge Nouvelle Aquitaine 2022 titulaires d'une licence UFOLEP R6 Trial (en cours de validité).
- ✓ Aux pilotes des clubs hors Nouvelle Aquitaine, n'organisant pas d'épreuve inscrite au Challenge Nouvelle Aquitaine 2022 titulaires d'une licence UFOLEP R6 Trial (en cours de validité).
Ceux-ci devront effectuer au moins 51% des courses inscrites au Challenge Nouvelle Aquitaine 2022, qui ont eu lieu, pour prétendre être classés au Challenge UFOLEP Nouvelle Aquitaine.

Article 5

Des listes de notoriété par catégorie sont établies d'après le classement définitif du challenge Nouvelle Aquitaine de l'année précédente et en fonction des barèmes suivants :

Sénior 1 :

Le pilote ayant terminé premier du challenge **Sénior 1** la saison précédente et les pilotes ayant obtenu 50 % des points du premier lors du challenge **Sénior 1** la saison précédente.

Sénior 2 + :

Le pilote ayant terminé premier du challenge **Sénior 2+** la saison précédente et les pilotes ayant obtenu 50 % des points du premier **Sénior 2 +** la saison précédente.

Le pilote ayant terminé premier du challenge **Sénior 2** la saison précédente et les pilotes ayant obtenu au moins 75% des points du premier **Sénior 2** la saison précédente.

Sénior 2 :

Les pilotes ayant obtenu 50 % des points du premier **Sénior 2** la saison précédente.

Le pilote ayant terminé premier du challenge **Sénior 3 +** la saison précédente et les pilotes ayant obtenu au moins 75% des points du premier **Sénior 3 +** la saison précédente.

Sénior 3 + :

Les pilotes ayant obtenu 50 % des points du premier **Sénior 3 +** la saison précédente.

Le pilote ayant terminé premier du challenge **Sénior 3** la saison précédente les pilotes ayant obtenu au moins 75% des points du premier **Sénior 3** la saison précédente.

Sénior 3 :

Les pilotes ayant obtenu 50 % des points du premier **Sénior 3** la saison précédente.

Le pilote ayant terminé premier du challenge **Sénior 4+** la saison précédente et les pilotes ayant obtenu au moins 75 % des points du premier **Sénior 4+** la saison précédente.

Sénior 4+ :

Les pilotes ayant obtenu 50 % des points du premier **Sénior 4+** la saison précédente.

Le pilote ayant terminé premier du challenge **Sénior 4** la saison précédente et les pilotes ayant obtenu au moins 75% des points du premier **Sénior 4** la saison précédente.

Sénior 4, Vétérans, Féminines :

Pas de liste de notoriété pour ces catégories.

Article 6

La catégorie pour un pilote sera prise en compte et jugé définitive après sa troisième participation dans une même catégorie à une épreuve du Challenge UFOLEP Nouvelle Aquitaine de Moto Trial.

La descente de catégorie ne peut se faire que d'une catégorie par an.

Tout pilote faisant partie d'une liste de notoriété pourra courir dans une catégorie « inférieure » mais ne marquera aucun point au Challenge dans cette catégorie inférieure.

La montée de catégorie n'est jamais obligatoire. Si le pilote refuse la montée, il peut continuer à concourir dans la même catégorie, mais il ne peut prétendre à être classé dans le Challenge annuel. Cette condition ne s'applique pas aux pilotes de la catégorie **Sénior 1, Vétérans, Féminines et Sénior 4 (voir ci-dessus)**

Les listes de notoriété seront diffusées aux présidents des clubs participants au challenge UFOLEP Nouvelle Aquitaine.

Article 7

Le montant des droits d'engagement sur chacune des épreuves du Challenge Régional UFOLEP Nouvelle Aquitaine de trial moto 2022, sera de **30€** pour les adultes et **20€** pour les jeunes, la licence UFOLEP « Jeune » de la saison en cours faisant foi pour cela.

Ne s'applique pas pour la saison 2022 « 2€ par pilotes seront reversés, par le club organisateur à la CTR Trial Aquitaine pour l'achat de coupes pour la remise des récompenses de ce Challenge et son financement (chèque à l'ordre de Comité régional Nouvelle Aquitaine). »

Les inscriptions via internet sont à privilégier via le site (UFOLEP) <https://inscriptions.ufolep.org/> ou tout autre site internet proposant ce type de fonction.

L'organisateur se chargera de faire la promotion de ce type d'inscription pour son épreuve.

Les organisateurs du Challenge sont tenus d'accepter tous les concurrents dont le véhicule remplira toutes les conditions de sécurité exigées et dont le contrôle administratif aura vérifié que le pilote possédait toutes les pièces administratives exigées en fonction du circuit.

Article 8

Les clubs organisateurs doivent communiquer dans les 15 jours le classement de leur épreuve à Jean-Paul LUISA @ jeanpaul.luisa@gmail.com ou à son adresse : **3270 avenue des Pyrénées « La TRUFFE » 47340 CASTELLA** Tel : 06 70 70 97 60.

Passé ce délai de 15 jours le classement de l'épreuve ne sera pas pris en compte pour le Challenge.

Ce dernier sera chargé d'établir le classement général du challenge conformément aux Articles 4, 5, 6 et 9 du présent règlement. Le classement général provisoire du challenge sera communiqué (après chacune des épreuves organisées) aux présidents des clubs de Trial de la région Nouvelle Aquitaine affiliés à l'UFOLEP, aux présidents des clubs organisateurs ainsi qu'aux membres de la CTR Moto Trial Nouvelle Aquitaine.

Article 9

L'attribution de récompenses (pécuniaire interdite) est laissée au libre choix de l'organisateur.

Les clubs organisateurs d'une épreuve pourront récompenser le pilote **en possession d'une licence JEUNE** le mieux classé, ceci dans chaque catégorie (hors S4) quel que soit son résultat.

Pour chaque épreuve et chaque catégorie, les points seront attribués suivant le barème ci-dessous

Classement		Classement		Classement	
1	20 Points	6	10 Points	11	5 Points
2	17 Points	7	9 Points	12	4 Points
3	15 Points	8	8 Points	13	3 Points
4	13 Points	9	7 Points	14	2 Points
5	11 Points	10	6 Points	15 et suivants	1 Point

1 Point de participation est accordé aux pilotes qui ont abandonné.

Les pilotes classés « hors course » et « liste de notoriété » ne marquent pas de point.

Article 10

Le classement général du challenge pour toutes les catégories est établi selon les données ci-dessous :

- **Addition des points marqués**, d'après l'article 9, sur toutes les épreuves qui ont eu lieu lors de la saison UFOLEP en cours.
Un (1) résultat est enlevé dans le cas où des points auraient été marqués à chaque épreuve.
- **Détermination de l'épreuve à enlever** dans le cas où le pilote aurait participé à toutes les épreuves.
 - a) Le pilote appartient au club organisateur d'une épreuve, le résultat de cette épreuve est neutralisé,
 - b) Le pilote appartient à un club non organisateur, son meilleur résultat de la saison est neutralisé,
 - c) Le pilote appartient à un club organisateur de plusieurs épreuves, le meilleur résultat des épreuves organisées par son Club est neutralisé.
 - d) Le pilote roule dans une autre catégorie que celle déterminée sur la liste de notoriété, ses résultats sont neutralisés.
- *Dans le cas où un grand nombre d'épreuves est annulé la CTR se réserve le droit de modifier la détermination de l'épreuve à enlever et en avertira les clubs le plus tôt possible.*

Classements Scratch.

Motos Électriques : Définition Moto Électrique : **Moteur Électrique**.

Le cumul des points ci-dessous sera pris en compte pour établir ce classement.

Vieilles-Motos : Définition Vieilles-Motos : **Refroidissement à AIR**.

Le cumul des points ci-dessous sera pris en compte pour établir ce classement.

Attribution des points pour le Classement Motos Anciennes et Électriques
(en fin d'année)

Catégorie	S1	S2+	S2	S3+	S3	S4+	S4 (- 45 ans)	Vétérans (+ 45 ans)	Féminines
Coefficient	1,00	0,95	0,90	0,85	0,80	0,75	0,65	0,60	0,65
	100%	95%	90%	85%	80%	75%	65%	60%	65%
Classement sur l'épreuve	<i>Points Attribués</i>	<i>Points Attribués</i>							
1	20,0	19,0	18,0	17,0	16,0	15,0	13,0	12,0	13,0
2	17,0	16,2	15,3	14,5	13,6	12,8	11,1	10,2	11,1
3	15,0	14,3	13,5	12,8	12,0	11,3	9,8	9,0	9,8
4	13,0	12,4	11,7	11,1	10,4	9,8	8,5	7,8	8,5
5	11,0	10,5	9,9	9,4	8,8	8,3	7,2	6,6	7,2
6	10,0	9,5	9,0	8,5	8,0	7,5	6,5	6,0	6,5
7	9,0	8,6	8,1	7,7	7,2	6,8	5,9	5,4	5,9
8	8,0	7,6	7,2	6,8	6,4	6,0	5,2	4,8	5,2
9	7,0	6,7	6,3	6,0	5,6	5,3	4,6	4,2	4,6
10	6,0	5,7	5,4	5,1	4,8	4,5	3,9	3,6	3,9
11	5,0	4,8	4,5	4,3	4,0	3,8	3,3	3,0	3,3
12	4,0	3,8	3,6	3,4	3,2	3,0	2,6	2,4	2,6
13	3,0	2,9	2,7	2,6	2,4	2,3	2,0	1,8	2,0
14	2,0	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,3	1,2	1,3
15	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	0,6	0,7
Abandon	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	0,6	0,7

Article 11

Est déclaré vainqueur du challenge UFOLEP de trial dans sa catégorie, le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points selon l'article 9 et 10.

En cas d'égalité de point, les ex-æquo sont départagés au nombre de 1ère place, puis de 2ème place, puis de 3ème place, etc...

En cas de nouvelle égalité, les pilotes ex-æquo sont départagés au plus grand nombre de points marqués avant retrait de l'épreuve d'après l'article 10.

En cas de nouvelle égalité, les pilotes ex-æquo sont départagés au titre de l'âge. Le bénéfice allant en faveur du plus jeune sauf dans la catégorie «Vétérans» ou le bénéfice va en faveur du plus âgé.

Article 12

Le jury de l'épreuve, le directeur de course et le président du club sont autorisés à apporter toutes les modifications nécessaires au règlement de leur épreuve, afin de pallier tous les impératifs qui pourraient leur être imposés pour le bon déroulement de leur épreuve.

Article 13

Une heure de fermeture de toutes les zones devra être affichée dans la zone de départ de l'épreuve.

Cette heure de fermeture des zones sera définie le matin de l'épreuve par l'organisateur en fonction de l'heure de départ du 1^{er} concurrent, des difficultés du parcours, du nombre de zones ainsi que de la météo. Toutes les zones fermeront en même temps.

Un concurrent présent au départ d'une zone de franchissement au moment de l'heure de fermeture de la zone pourra terminer sa zone.

Les concurrents n'ayant pas terminé leurs parcours ainsi que toutes les zones à l'heure prévue ne seront pas mis hors course mais se verront pénalisés d'un « cinq » sur chaque zone manquante.

L'heure de fermeture du contrôle administratif devra être affichée le matin de l'épreuve par l'organisateur. Passé l'heure de fermeture du contrôle administratif, il sera procédé au décompte des points des tours effectués. Si les pilotes n'ont effectué qu'un seul tour ils seront mis hors course.

Article 14

Ne sont admis à prendre le départ des épreuves que les pilotes ayant satisfait au contrôle administratif, au contrôle de sécurité de leur moto et de leur équipement personnel conformément aux [Règles Techniques et de Sécurité](#) édictées par la Fédération Française de Motocyclisme.

Article 15

- **Les Sénior 1** courent avec un numéro de 1 à 99 avec une plaque bleue et sur un fléchage de zone bleu.
- **Les Sénior 2 +** courent avec un numéro de 100 à 199 avec une plaque bleue et verte. Ils devront emprunter au minimum 40% des zones **Sénior 1** au fléchage bleu et au maximum 60% des zones **Sénior 2** au fléchage vert. La couleur du fléchage à respecter devra être signalée à l'entrée de chaque zone.
- **Les Sénior 2** courent avec un numéro de 200 à 299 avec une plaque verte et sur un fléchage de zone vert.
- Les **Séniors 3 +** courent avec un numéro de 300 à 399 avec une plaque verte et jaune. Ils devront emprunter au minimum 40% des zones **Sénior 2** au fléchage vert et au maximum 60% des zones **Sénior 3** au fléchage jaune. La couleur du fléchage à respecter devra être signalée à l'entrée de chaque zone.
- **Les Séniors 3** courent avec un numéro de 400 à 499 avec une plaque jaune et sur un fléchage de zone jaune.
- **Les Séniors 4+** courent avec un numéro de 500 à 599 avec une plaque jaune et blanche. Ils devront emprunter au minimum 40% des zones **Sénior 3** au fléchage jaune et maximum 60% des zones **Sénior 4** au fléchage gris. La couleur du fléchage à respecter devra être signalée à l'entrée de chaque zone.
- **Les Séniors 4** courent avec un numéro de 600 à 699 avec une plaque blanche et sur un fléchage de zone gris.
- **Les Vétérans** courent avec un numéro de 700 à 799 avec une plaque blanche et sur un fléchage de zone gris.

L'attribution des numéros de course reste à titre indicatif, ils seront donc attribués selon la libre initiative de l'organisateur. **Seule la couleur (fléchages et plaques) des catégories devra être respectée.**

Les zones définies par l'organisateur comme « zones + » pourront l'être pour toutes les catégories (S2+, S3+, S4+) dans la même zone.

Article 16

La cylindrée des motocyclettes Trial correspondant à l'âge du pilote et au permis acquis, devra être respectée en rapport au tableau suivant (RG4 UFOLEP du 30/09/2018).

Âges	Cylindrées	Temps et durée de course
6/7 ans	50cc école de conduite	Circuit 12km - max 12 zones d'une longueur de 20m max
8/11 ans	80cc école de conduite	
12/15 ans	125cc 2Tps circuit fermé	Circuit 12km - max15 zones d'une longueur de 30m max
16/17 ans	125cc 2Tps sur route ouverte si permis	Circuit 60km - max 4 tours zones d'une longueur de 80m max
18 ans et +	Libre sur route ouverte si permis	

Article 17

Les zones artificielles sont autorisées (Apport de matériaux artificiels) à partir du moment où elle n'apporte pas un niveau supplémentaire de difficultés par rapport aux possibilités des pilotes.

Article 18

Les organisateurs d'une épreuve UFOLEP de Moto Trial Nouvelle Aquitaine sont tenus d'adresser pour visa au délégué UFOLEP de son département le règlement particulier conforme au règlement UFOLEP et les consignes de sécurité exigées par la préfecture du département, avec plan du circuit, les autorisations administratives nécessaires et l'attestation d'assurances.

Article 19

Toute participation au Challenge UFOLEP Nouvelle Aquitaine de trial implique la reconnaissance et le respect du règlement général UFOLEP et du présent règlement. Tout pilote ou organisation qui poserait un problème non prévu dans le présent règlement verront leur problème réglé par la concertation des présidents de club organisant dans le cadre du Challenge UFOLEP ainsi que des représentants de la CTRS Moto Nouvelle Aquitaine.

Article 20

Dans le cas d'une annulation d'épreuve la veille ou le matin même pour cause d'intempéries ou autres et afin de prévenir le maximum de concurrents déjà en route et ainsi éviter tout déplacements inutiles, l'organisateur sera tenu d'informer au plus vite de l'annulation de son épreuve les responsables de chaque club par e-mail ou par téléphone. Une liste de responsables et correspondants de club à appeler sera envoyée à chaque président de club en début de saison.

Ces mêmes responsables ou correspondants devront à leur tour prévenir les concurrents de leur club susceptibles de se déplacer.

Club		Nom	Mobile	Mail
TC Arudy	Président	Gramont Patrick	06 11 18 75 12	patrick-gramont@orange.fr
	Membre CTR	Danede Marie Émilie	06 58 17 22 32	secretariat.tcarudy@gmail.com
Cagouille Rageuse	Président	Rayne Philippe		ets.rayne@orange.fr
	Membre CTR	Clavières Christian	06 42 90 47 77	contact@cagouille-rageuse.fr
	Membre CTR	Levesque Marc		marclevesquedu33@gmail.com
Esclottes TC	Président	Seillier Éric	06 88 54 26 86	ericseillier@yahoo.fr
	Membre CTR	Cambreng Mathilde	06 47 06 26 83	esclottes.trial.club@orange.fr
TC Lourdais	Président	Salvan Pascal	06 80 22 76 79	quick.informatique@orange.fr
	Membre CTR			
TC Basque	Président	Dumai Manu	06 28 06 26 40	president@trial-club-basque.com
	Membre CTR			
TRC Castelnaud-Barbarens	Président			
	Membre CTR	Boulangier Pascale	06 06 42 42 68	pascale.trial@orange.fr
UM Agenais et Albret	Président	Dumas Alain	06 11 66 78 13	alain.dumas40@wanadoo.fr
	Responsable CTR	Luisa Jean-Paul	06 70 70 97 60	jeanpaul.luisa@gmail.com
	Membre CTR	Borde Philippe	06 30 81 57 94	phborde@gmail.com
Club Albigeois de Trial	Président	Alain André	06 72 34 16 63	alainandre5@hotmail.fr
	Membre CTR			

Article 21

Le présent règlement s'applique durant la totalité de la saison 2022. Si la concertation des présidents de club organisant dans le cadre du Challenge UFOLEP montre que le présent règlement donne satisfaction, il sera reconduit pour les saisons futures.

Le Responsable de la C.T.R.S. Moto Trial

UFOLEP Aquitaine

Jean-Paul LUISA

La Présidente du Comité Régional

UFOLEP Nouvelle Aquitaine

Sandrine MANET